	CHARTRE	Version 1 du 02/02/2012
	REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE(RMM) RESEAU DE PERINATALITE DE BASSE-NORMANDIE	Page 1/6
Entité émettrice : CELLULE EVALUATION ET EPIDEMIOLOGIE – Réseau de Périnatalité		

1. OBJET

Cette procédure vise à décrire l'organisation et le fonctionnement d'une Revue de Mortalité Morbidité (RMM) conformément au guide proposé par la Haute Autorité de Santé.

Définition

Une Revue de Mortalité-Morbidité (RMM) est une analyse collective, rétrospective et systémique de cas marqués par la survenue d'un décès, d'une complication ou d'un événement qui aurait pu causer un dommage au patient, et qui a pour objectif la mise en oeuvre et le suivi d'actions pour améliorer la prise en charge des patients et la sécurité des soins.

Cette démarche permet de tirer profit de l'analyse des situations s'étant produites pour apprendre et comprendre afin d'agir ensemble pour renforcer la qualité et la sécurité des soins, mais en aucun cas de rechercher un responsable ou un coupable.

Toute personne assistant à une RMM est tenue au secret professionnel (article L. 1110-4 du Code de la santé publique et article 226-13 du Code pénal).

2. DOMAINE D'APPLICATION - PERSONNEL CONCERNE

Les secteurs d'activité concernés sont les secteurs de gynécologie-obstétrique, de néonatalogie et de pédiatrie des établissements de santé de Basse-Normandie.

➤ **Professionnels invités aux réunions**

- Médecins, sage-femmes et personnel para-médical des maternités, services de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, pédiatrie des établissements de la région
- Médecin(s) foeto-pathologistes
- Membre de l'équipe de coordination du réseau de périnatalité
- Selon les sujets abordés, des experts peuvent être invités aux réunions de RMM

Toutes les personnes assistant à ces réunions sont tenues au secret professionnel.

3. RESPONSABILITES

Le Pr DREYFUS Michel (CHU de Caen) est le responsable de la RMM.


Le réseau de Périnatalité est responsable du fonctionnement des réunions de RMM selon les règles de la HAS.

4. DESCRIPTION DE L'OBJET

Organisation

➤ **Périodicité et durée des réunions**

- Les réunions de RMM ont lieu 2 fois par an
- Durée prévue des réunions : 9h-17h, au CHU de Caen

	CHARTRE	Version 1 du 02/02/2012
	REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE(RMM) RESEAU DE PERINATALITE DE BASSE-NORMANDIE	Page 2/6
Entité émettrice : CELLULE EVALUATION ET EPIDEMIOLOGIE – Réseau de Périnatalité		

Les dates sont planifiées à l'avance.

➤ **Modalités de recueil et de sélection des cas**

- Quels cas :
 - Cas de morts périnatales : morts fœtales et morts néonatales précoces
 - cas de morts maternelles
- Identification des cas : les cas sont signalés par les établissements de santé de la région dans le cadre de l'observatoire des décès foeto-infantiles régional. Une démarche active de contrôle d'exhaustivité est organisée par le réseau, par relance mensuelle auprès des référents de chaque établissement de la région, et par recueil des compte-rendus d'anatomo-pathologie en cas d'autopsie.
- Sélection des cas : la sélection des cas est faite par le responsable de la RMM
- Combien de cas sont sélectionnés pour une séance de RMM : la seule limite pour le nombre de cas à présenter est la durée de la réunion de RMM.

➤ **Modalité d'annonce de la réunion**


- Les dates prévues des réunions RMM sont fixées à l'avance.
- Un ordre du jour est établi. Il comporte la liste anonyme des cas traités. Il est adressé à chaque équipe concernée au moins une semaine avant la réunion par le responsable de la RMM avec un rappel de la date, de l'horaire et du lieu de la réunion.

➤ **Déroulement des réunions**

- présentation du cas par le(s) membre(s) de l'équipe l'ayant analysé en respectant l'anonymat des patients et des professionnels ayant réalisé la prise en charge ;
- identification des problèmes rencontrés par l'équipe et/ou des alternatives de prise en charge ;
- discussion et recherche des causes, des facteurs favorisants ou contributifs, synthèse et enseignements à retirer de l'analyse ;
- En cas d'identification de problèmes de prise en charge nécessitant des mesures correctrices :
 - si le problème identifié concerne le fonctionnement du réseau, les mesures correctrices sont décidées collégalement en réunion, inscrites dans le compte rendu de la réunion, et évaluées lors de la réunion suivante,
 - si le problème identifié résulte d'un problème d'organisation au sein d'un établissement, il appartient à cet établissement d'organiser une RMM en interne, de façon à établir les causes du problème, de proposer des actions correctives, et de les évaluer.

Des sujets d'actualités, des protocoles de prises en charge, des recommandations professionnelles, des résultats d'études font également l'objet de présentations lors des réunions de RMM.

Le médecin responsable anime la réunion. Il fait respecter les temps de présentation et de discussion.

	CHARTRE	Version 1 du 02/02/2012
	REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE(RMM) RESEAU DE PERINATALITE DE BASSE-NORMANDIE	Page 3/6
Entité émettrice : CELLULE EVALUATION ET EPIDEMIOLOGIE – Réseau de Périnatalité		

➤ Modalités de traçabilité et d'archivage

Un compte rendu anonyme de la réunion est rédigé par le responsable de la RMM. Il contient les conclusions de l'équipe ainsi que les actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité mises en oeuvre et leurs modalités de suivi. La liste des personnes présentes à la réunion est annexée au compte rendu.

Cette procédure, les comptes rendus, les listes de présence aux réunions et le bilan annuel d'activité sont conservés avec les autres documents qualité du secteur d'activité (secrétariat du réseau de périnatalité).

Bilan annuel d'activité

Un bilan annuel d'activité de la RMM est rédigé. Il ne peut contenir aucune information directement ou indirectement nominative et comprend :

- Le nombre de réunions de l'année.
- Le nombre et le type de cas analysés dans l'année.
- Le nombre et le type de cas ayant donné lieu à des actions d'amélioration.
- La liste des actions d'amélioration mises en oeuvre.
- Les modalités de suivi des actions engagées.

Ce bilan est archivé par le réseau de Périnatalité.

Ce bilan est adressé annuellement au responsable de l'évaluation de chaque établissement pour archivage dans le cadre de la certification V2010.

5. REFERENCES EXTERNES ET INTERNES

Guide des RMM, Juin 2009, HAS

6. LISTE DES ANNEXES


Trame pour le bilan annuel

7. ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

RMM Revue de Mortalité-Morbidité.

8. HISTORIQUE DU DOCUMENT

<i>Dernière version</i>	<i>Objet de la révision</i>
Version 1 : 02/02/2012	
Historique des révisions	

	CHARTRE	Version 1 du 02/02/2012
	REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE(RMM) RESEAU DE PERINATALITE DE BASSE-NORMANDIE	Page 4/6
Entité émettrice : CELLULE EVALUATION ET EPIDEMIOLOGIE – Réseau de Périnatalité		

9. DIFFUSION


Destinataires (liste, fonction/service et/ou nom)

Professionnels participants à la RMM

10. EVALUATION

Le réseau de périnatalité s'assure que la RMM fonctionne selon les recommandations de la HAS. Pour cela, il s'appuie sur l'analyse du bilan annuel d'activité des RMM adressé par le responsable de la RMM.

CYCLE DE VALIDATION		
Rédaction	Vérification	Approbation
P.THIBON	M.DREYFUS J.COUDRAY A.LETARDIF	Chefs de service et cadres Maternités et services de néonatalogie/pédiatrie

	CHARTRE	Version 1 du 02/02/2012
	REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE(RMM) <u>RESEAU DE PERINATALITE DE BASSE-NORMANDIE</u>	Page 5/6
Entité émettrice : CELLULE EVALUATION ET EPIDEMIOLOGIE – Réseau de Périnatalité		

ANNEXE 2 : Missions du coordinateur de RMM

REVUE DE MORBIDITE-MORTALITE (RMM)

Missions du coordonnateur de RMM (1 personne ou 1 groupe de personnes)

- ◆ Désignation consensuelle.
- ◆ Pas forcément le chef de service lui-même mais un médecin sénior.
- ◆ En charge de l'organisation des RMM :
 - Organise les séances.
 - Choisit les cas à discuter (critères prédéfinis).
 - Prépare, avec les personnes en charge du patient, l'analyse de l'événement (chronologie, bibliographie ...).
 - Anime les débats.
 - Fait régner un climat de confiance.
 - Assure l'archivage et la traçabilité.
 - Coordonne la mise en place des mesures correctives.

ANNEXE 2 : Trame pour le rapport d'activité annuel

REVUE DE MORTALITE-MORBIDITE (RMM)

Rapport d'activité annuel

Année XXX

1. Nombre de réunions :

2. Nombre de dossiers examinés :

3. Liste des thèmes:

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)

4. Proposition des actions d'amélioration pour chaque thème :

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)

5. Pour chaque action d'amélioration, réalisation OUI/NON ?

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)